

VILLE A VILLE

Existe-t-il un Centre médico-sportif dans votre ville ?

QUESTION INITIALE :

« Centre médico-sportif : Ce type de dispositif existe-il dans votre ville ?

Comment est-il géré ? ; associatif avec ou non une subvention municipale – en régie, directement par la collectivité ?

Quelles sont ses activités ?

Qui sont les professionnels qui interviennent dans le CMS et quels sont leurs statuts?

A qui s'adresse-t-il ? »

Les réponses sont à adresser à Gérard Boussin, Direction Santé Publique, à l'adresse gerard.boussin@ville.angers.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Dunkerque

« Pour faire suite à votre demande, je vous remercie de trouver, ci dessous, les réponses aux questions émises:

La ville de Dunkerque dispose effectivement d'un Centre de Médecine du Sport labellisé "plateau technique de Haut Niveau". Il a été créé en 1975.

Le Centre de Médecine du Sport de Dunkerque de l' "Espace Santé du Littoral " (nom de l'association) est donc une association subventionnée, en partie, par la ville de Dunkerque.

La mission du CMS est la délivrance de Certificats de non contre indication à la pratique du sport en compétition.

Il assure le suivi médical obligatoire des élèves des Sections Sportives Régionales des collèges du Dunkerquois, les Entrées en "Section Sportive Régionale" des collèges et lycées en fonction des directives ministérielles, ainsi que le suivi longitudinal des Pôles Espoirs, Haut Niveau, Inscrits sur Liste, Centre de Formation et Professionnels selon les calendriers des fédérations ou des ligues.

Les professionnels qui interviennent au CMS sont des médecins du sport salariés de l'association.

Le Centre de Médecine s'adresse aux sportifs licenciés qui pratiquent la compétition. »

Contact : Patricia DEGROOTE, Secrétariat Médical, Espace Santé du Littoral / Centre de Médecine du Sport, Site de Dunkerque, centremedecinesportive@orange.fr

Amiens

« Nous n'avons pas de Centre médico-sportif à Amiens.

L'Office des Sports d'Amiens Métropole propose cependant des visites médicales en médecine du sport pour les licenciés des clubs sportifs de la métropole.

A caractère associatif, l'OSAM bénéficie d'une subvention de la Métropole. Les médecins du sport qui y interviennent le font sous la forme de vacation.»

Contact : Patrick KERROS, Direction de la Cohésion Sociale et du CCAS, Responsable du service municipal de santé publique, p.kerros@amiens-metropole.com

Besançon

« Nous n'avons pas à Besançon de Centre médico-sportif.»

Contact : Dr Anouk Haeringer-Cholet, Médecin-Directrice, anouk.haeringer-cholet@besancon.fr

Evry

« Il n'y a pas de centre médico-sportif à la Ville d'EVRY. »

Contact : Dr Pascale ECHARD-BEZAULT, Directrice santé publique Evry Courcouronnes, p.echard-bezault@mairie-evry.fr